



10 March 2016

Français
Original : Anglais

Deuxième Réunion des Signataires
San José, Costa Rica, 15-19 février 2016

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Discours d'ouverture

Lors de l'ouverture de la Réunion des Signataires, une allocution a été prononcée par Son Excellence Luis Guillermo Solís, Président du Costa Rica.

Bureau

La Réunion des Signataires a élu le Vice-Ministre, Fernando Mora Rodríguez (Costa Rica) en tant que Président, et la Nouvelle-Zélande en tant que Vice-Président.

L'Australie a été élue en tant que Président du Comité de vérification des pouvoirs, les autres membres étant le Ghana, le Royaume-Uni, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica. Les pouvoirs des 24 Signataires ont été soumis, 21 ont été acceptés et 3 provisoirement acceptés.

Nouveau Signataire

Le Portugal a signé le MdE Requins lors d'une cérémonie qui a eu lieu avant la plénière du matin du 18 février, ce qui porte le nombre total de Signataires à 40.

Observateurs

Tous les observateurs présents ont été admis à la session (pour la liste des observateurs inscrits, voir le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.6.1/Annexe/Rev.2).

Rapports

Des rapports ont été présentés par le Secrétariat, le Président du Comité consultatif et les coprésidents du Groupe de travail intersession, portant notamment sur le règlement intérieur des sessions de la Réunion des Signataires ainsi que sur le mandat et la procédure d'acceptation des partenaires coopérants.

Amendements du Mémoire d'Entente et de ses annexes

Le texte du Mémoire d'Entente a fait l'objet d'amendements (*CMS/Sharks/Outcome 2.1*) portant sur :

- l'ajout d'un sous-paragraphe au paragraphe 15 demandant aux Signataires de s'efforcer de fournir des contributions volontaires annuelles pour faciliter la mise en œuvre effective du MdE ;
- le paragraphe 18 du MdE introduisant des dispositions pour le vote sur certaines questions lorsque le consensus ne peut être atteint ;
- le paragraphe 24 indiquant que les tâches du Comité consultatif devraient être définies par la Réunion des Signataires ;
- le paragraphe 30 accordant à la MOS le pouvoir d'inviter les partenaires coopérants à signer le MdE Requins.

Les annexes du MdE ont fait l'objet d'amendements portant sur :

- L'inscription de 22 espèces de requins et de raies à l'Annexe 1 (*CMS/Sharks/Outcome 2.2*) ;
- La révision des priorités, calendriers et acteurs responsables de chacune des activités mentionnées dans le Plan de conservation figurant à l'Annexe 3 (*CMS/Sharks/Outcome 2.3*).

Règlement intérieur

À l'ouverture de la session, le règlement intérieur utilisé à la MOS1 a été adopté provisoirement pour la conduite de la MOS2 jusqu'à ce que le règlement intérieur permanent soit adopté.

Le projet de règlement intérieur élaboré par le Groupe de travail intersession a été discuté, affiné et adopté à l'exception de la règle 12 (relative au quorum) et de la règle 15 (relative à la prise de décision). Le texte de ces deux règles reste entre crochets (*CMS/Sharks/Outcome 2.4*).

Secrétariat

Les Signataires :

- ont décidé que le Secrétariat devrait être le Secrétariat permanent du MdE Requins ;
- ont invité les Parties à la CMS à demander au Secrétariat de la CMS de devenir le Secrétariat permanent du MdE Requins, conformément à la décision prise par les Signataires du MdE Requins pour que le Secrétariat de la CMS soit le Secrétariat permanent du MdE Requins ; et
- ont demandé au Secrétariat intérimaire du MdE Requins de communiquer avec le Secrétaire exécutif de la CMS pour porter cette invitation à l'attention de la CMS, le cas échéant.

Budget

Les Signataires ont convenu d'un budget (*CMS/Sharks/Outcome 2.5*), qui vise à fournir des ressources suffisantes au MdE pour la période triennale 2016-2018, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail.

Compte tenu de la nature non contraignante du MdE, les contributions seront volontaires. L'Allemagne s'est engagée à fournir des financements pour le poste P2 pendant trois ans.

Fonds d'affectation spécial

Les Signataires ont demandé au Directeur exécutif du PNUE de prolonger de trois ans le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la gestion des ressources du MdE, pour la période 2016-2018, selon le mandat amendé (*CMS/Sharks/Outcome 2.5*).

Programme de travail

Le Programme de travail a été adopté pour la période triennale (2016-2018) (*CMS/Sharks/Outcome 2.6*).

Une étude réalisée par David Ebert et portant sur les priorités de conservation pour les espèces de requins et raies inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins ou faisant l'objet d'une proposition d'inscription (*Conservation Priorities for Shark and Ray Species included and proposed for inclusion in Annex 1 to the Sharks MOU*) (*CMS/Sharks/MOS2/Inf.12*) a été notée.

Un groupe de travail intersessions a été créé pour développer la stratégie de communication prévue dans le programme de travail. L'Australie et la Colombie ont été élus co-présidents.

Comité consultatif

La région Asie a nommé ses deux membres du comité consultatif, Rima Jabado et Moonyeen Alava, qui ont rejoint les huit membres déjà nommés. La région Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes a nommé Mario Espinoza pour remplacer Jairo Sancho Rodríguez.

Le mandat du Comité consultatif a été amendé (*CMS/Sharks/Outcome 2.7*).

Groupe de travail sur la conservation

Un groupe de travail sur la conservation a été créé dans le cadre du Comité consultatif, et son mandat a été agréé (*CMS/Sharks/Outcome 2.8*).

Il a été convenu qu'une stratégie de coopération avec les Conventions et plans d'action sur les mers régionales, les organisations régionales de gestion des pêches et les organisations relatives à la pêche serait élaborée par le Groupe de travail sur la conservation.

Liste d'experts

Une proposition visant à établir une liste d'experts concernés par la conservation des requins a été adoptée. Les experts inclus à ce jour sont : Sarah Fowler, David Ebert, Colin Simpfendorfer, Sonya Fordham, Nick Dulvy, Julia Lawson, Glenn Sant et Michelle Heupel. Rima Jabado avait été inscrite sur la liste d'experts, mais a ensuite été nommée au Comité consultatif.

Partenaires coopérants

Une procédure d'acceptation des partenaires coopérants et un mandat définissant leur rôle ont été agréés (*CMS/Sharks/Outcome 2.9*).

Sept nouveaux partenaires coopérants ont été acceptés (Fonds international pour la protection des animaux, Manta Trust, Mar Alliance, Project Aware, Shark Advocates International, Shark Trust et Wildlife Conservation Society), dont six ont signé le MdE lors d'une cérémonie qui a eu lieu dans l'après-midi du 18 février, l'organisation qui n'a pas signé étant Mar Alliance dont son représentant a quitté la réunion plus tôt. Il y a à présent neuf partenaires coopérants.

Rapports nationaux

Les Signataires sont convenus de soumettre des rapports nationaux une fois par période triennale, six mois avant la réunion du Comité consultatif précédant une session de la Réunion des Signataires. Un format pour les rapports nationaux a été adopté (*CMS/Sharks/Outcome 2.10*).